



**MAIRIE DE CHANAC**  
**48230**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2018 A 20 H 30**

L'ordre du jour était le suivant :

- ↪ installation nouveau conseiller municipal,
- ↪ décision modificative budgétaire n° 1,
- ↪ subventions aux associations :
  - locations de salles,
  - sécurité festival,
  - licence 4 fête votive,
- ↪ modification délibération d'ouverture des postes d'emplois saisonniers et temporaires,
- ↪ maison de santé pluriprofessionnelle,
- ↪ information locations propriété Malaval (délégation du maire),
- ↪ demande d'achat logement Polygone (prix du terrain),
- ↪ règlement intérieur piscine,
- ↪ questions diverses.

L'an deux mil dix-huit, le six août, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 30 juillet 2018 et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ, Michel GERBAL, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Louis ROUJON, Philippe SARRAN, Ghislaine VAISSADE.

Absents excusés : Irène BORREL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Catherine PUEL, Fabien SOLIGNAC ayant donné pouvoir à Philippe SARRAN.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 16 avril 2018 qui est adopté avec 14 voix pour et 1 abstention.

## **INSTALLATION NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

⇒ pas de délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Christian MARTIN, c'est le candidat suivant sur la liste qui le remplace à savoir Ghislaine VAISSADE.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

*Délibération n° 2018\_73*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

⇒ 020..... dépenses imprévues investissement .....	- 1 255.07 €
⇒ 2313/123... réparations bâtiments communaux.....	- 4 665.95 €
⇒ 2313/384... travaux Moulin Grand/Vignogue .....	5 800.00 €
⇒ 2313/385... club-house stade .....	- 210.00 €
⇒ 2315/394... cache conteneurs .....	- 11 400.00 €
⇒ 2315/396... terrain multisports .....	- 240.30 €
⇒ 2315/399... aire retournement et parkings.....	<u>11 971.32 €</u>
	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Délibération n° 2018\_74*

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 décembre 2013 et 21 septembre 2015 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de la salle polyvalente et de la salle du Villard. Il informe l'assemblée que désormais la Trésorerie de Mende exige une délibération à chaque versement listant nominativement les associations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, VOTE l'attribution des subventions suivantes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 10 juin 2018, à savoir :

Association	Montant	Manifestation	
		Date	Objet
Comité d'Animation	650 €	31/12/2017	Réveillon
Joe Bar Tout Terrain	650 €	07/01/2018	Repas sponsors
Salta Bartas	650 €	20/01/2018	Salta de Nuech repas
ASC Chanac	270 €	28/01/2018	Loto
Comité d'Animation	650 €	17/02/2018	Repas fête du cochon
Détours du Monde	250 €	19/02/2018	Résidence d'artistes
APEL Marie Rivier	250 €	16/03/2018	Fête de l'école
APEL Marie Rivier	650 €	05/05/2018	Concert
Détours du Monde	650 €	14/04/2018	Concert
Club de l'Amitié	650 €	22/04/2018	Repas de printemps
Salta Bartas	650 €	19/05/2018	Lozère trail
APE Ecole Publique	300 €	01/06/2018	Fête de l'école
Roc de la Lègue	650 €	09/06/2018	Compétition VTT
	<u>6 920 €</u>		

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DETOURS DU MONDE (SECURITE FESTIVAL)**

*Délibération n° 2018\_75*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention complémentaire en faveur de l'association Détours du Monde pour le financement de la sécurité durant le festival 2018. Il rappelle que cette surveillance hors site du festival comprend l'accès au niveau de la place du Terras, le complexe touristique (camping et village de gîtes), les rondes de nuit dans le centre du village entre 2 h et 5 h ; soit un total de 46 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE d'octroyer une subvention de 1 111,94 € à l'association Détours du Monde.

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ANIMATION (LICENCE 4)**

*Délibération n° 2018\_76*

Monsieur le Maire rappelle que la licence 4 de la commune fonctionne pour la fête votive. Les recettes encaissées en 2018 s'élèvent 1 695 €, pour une dépense de 882,14 €. Il propose à l'assemblée de reverser comme chaque année le bénéfice au comité d'animation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE cette proposition,  
VOTE une subvention au profit du comité d'animation de 812,86 €.

## **MODIFICATION DELIBERATION DU 28 MAI 2018 RELATIVE A LA CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES**

*Délibération n° 2018\_77*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2018 créant des postes d'emplois saisonniers et temporaires.

Il informe le conseil municipal que par courrier du 31 mai 2018, la Préfecture lui a fait part dans le cadre du contrôle de légalité des observations suivantes sur les emplois temporaires : « *dans votre délibération, il est décidé de créer des emplois temporaires d'agents d'entretien et que ces emplois seront rémunérés sur la base du SMIC horaire au prorata des heures effectuées. Or, je vous rappelle que tout agent public, titulaire ou non, doit être rémunéré sur la base d'un indice de la fonction publique et non sur la base du SMIC* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE de modifier cette délibération en indiquant pour les emplois temporaires destinés à faire face à des besoins ponctuels pour le ménage de l'ensemble des bâtiments communaux (village de gîtes, gîte du Villard, salles, camping, piscine, mairie...) une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique.

## **MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

*Délibération n° 2018\_78*

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et les différentes délibérations s'y rapportant.

Il précise que cette opération d'un montant prévisionnel de 1 900 000 € HT regroupe :

- l'acquisition foncière,
- les travaux de construction du bâtiment (maison de santé et locaux médecins),
- l'aménagement des abords et de la desserte,
- les honoraires et frais divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement nécessaire à sa réalisation :

- Etat (DETR).....	1 140 000 €
- Etat (FNADT).....	100 000 €
- Etat (DSIL) .....	7 649 €
- Région .....	130 000 €
- Département (logements médecins) .....	60 000 €
- Département (desserte abords) .....	60 000 €
- Communauté de Communes (fonds de concours).....	22 351 €
- Emprunt .....	<u>380 000 €</u>
	1 900 000 €

SOLLICITE l'ensemble des financeurs selon leurs domaines de compétences.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

### **INFORMATION LOCATIONS PROPRIETE MALAVAL (DELEGATION DU MAIRE)**

*⇒ pas de délibération*

Monsieur le Maire indique que l'acte notarié relatif à l'acquisition de la propriété Malaval a été signé en date du 9 juillet 2018.

Il rappelle que certains biens de cet ensemble immobilier sont actuellement loués. Ces biens (1 appartement et 3 garages) feront l'objet de contrats de location entre les particuliers concernés et la commune dans le cadre de sa délégation au titre du patrimoine communal.

### **DEMANDE D'ACHAT LOGEMENT POLYGONE (PRIX DU TERRAIN)**

*Délibération n° 2018\_79*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février 2014 acceptant la vente des terrains supportant des logements Polygone et en fixant les conditions (vente des logements de + de 10 ans, au profit des locataires, prix du terrain à 55 € le m<sup>2</sup>).

Il indique que par courrier du 3 juillet 2018, Polygone sollicite l'avis de la commune pour la vente du logement à Monsieur Dalle et Madame Nyabokol, locataires depuis le 16 janvier 2015. Ce logement se situe 16 allée des Sources, sur la parcelle K 621 de 298 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle K587 en 2014 lors d'une précédente vente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée K 621 au prix de 55 € le m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Dalle et Madame Nyabokol,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire afin de signer :

- l'acte de résiliation partielle du bail à construction consenti au profit de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Interrégionale Polygone,
- l'acte de vente de ce terrain.

### **REGLEMENT INTERIEUR PISCINE MUNICIPALE**

*Délibération n° 2018\_80*

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du plan d'organisation de la surveillance et des secours il a été procédé à la mise à jour du règlement intérieur de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention,

ADOPTE le règlement intérieur de la piscine municipale ci-annexé.

## **MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE – PLAN DE FINANCEMENT**

*Délibération n° 2018\_81*

Toujours dans le cadre du rapport de cette séance concernant le plan de financement de la maison de santé pluriprofessionnelle, Monsieur le Maire précise que le fonds de concours de l'intercommunalité mentionné précédemment provenant des participations des communes de Cultures, Esclanèdes et Les Salelles, lesquelles sont parties prenantes de l'opération, ce fonds de concours peut être considéré comme une part de fonds propres. Dans ces conditions, le plan de financement serait le suivant, toujours pour un coût prévisionnel de 1 900 000 € H.T comprenant :

- l'acquisition foncière,
- les travaux de construction du bâtiment (maison de santé et locaux médecins),
- l'aménagement des abords et de la desserte,
- les honoraires et frais divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement nécessaire à sa réalisation :

- Etat (DETR).....	1 140 000 €
- Etat (FNADT).....	100 000 €
- Etat (DSIL) .....	30 000 €
- Région .....	130 000 €
- Département (logements médecins) .....	60 000 €
- Département (desserte abords) .....	60 000 €
- Emprunt (et/ou fonds propres).....	<u>380 000 €</u>
	1 900 000 €

SOLLICITE l'ensemble des financeurs selon leurs domaines de compétences.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 22 mn.**